

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, le 31 Janvier, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal à la MAIRIE DE DELME, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Loïc KLOPP, Maire.

**Date de la convocation**

25.01.2023

**Etaient présents** : M. Loïc KLOPP, M. Philippe EULRY, M. Emmanuel COLSON, Mme Elisabeth CHABEAUX, Mme Christelle PILLEUX, Mme Francine FRANCOIS, M. Claude CORSAINT, M. Didier THESE, Mme France BERETTA, M. Xavier GROSCLAUDE, Mme Claire MATHE, M. Michel FORFERT, Mme Christelle LEDIG, M. Stéphane BOURGUIGNON

**Etait absent** :

**Etaient excusés** :

Mme Monique GUDIN a donné procuration à M. E. COLSON

Un scrutin a eu lieu, Madame Elisabeth CHABEAUX a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**1. Centre de Secours de DELME – Courrier du SDIS du 21 décembre 2022 – Transfert de propriété à l'euro symbolique**

Après avoir entendu la lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle (SDIS57) en date du 21 décembre 2022 reçu le 27 décembre 2022,

Après avoir entendu les remarques et les propositions émises par les membres du Conseil Municipal présents,

Considérant l'intérêt général de cet équipement destiné à une mission de service public,

Et afin de permettre à nos Sapeurs-Pompiers d'exercer dans une caserne réhabilitée, opérationnelle et fonctionnelle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal renouvèle son soutien à l'unité opérationnelle de DELME (sapeurs-pompiers et JSP) et décide à l'unanimité de :

- Approuver la cession du casernement de DELME – sis 9 rue Maurice Vautrin à DELME – Parcelle N°90 Section N°7 : il restera à définir la division foncière (entre la Commune de DELME et le SDIS57) en fonction de la présence sur le terrain de réseaux secs et/ou humides ainsi que la nécessité pour la Commune de conserver un cheminement piéton sur le long de la parcelle de 1.60 m de large. La Commune conservera également une surface d'environ 220 m<sup>2</sup> autour du transformateur construit sur la parcelle. (Plan en annexe)
- Préciser que tous les frais inhérents à la cession (diagnostics techniques immobiliers, frais de géomètres, frais notariaux ...) seront à la charge du SDIS57
- Autoriser le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tout document administratif, juridique ou financier permettant la mise en œuvre de cette délibération
- Dire que la recette correspondante de 1€ sera imputée sur le chapitre 775 du budget communal.

En contrepartie, le SDIS57 versera une compensation mensuelle de 1827.81 € (montant du loyer actuel) jusqu'à la réalisation effective des travaux à hauteur du montant estimé, soit 520 000.00 € TTC. Les pièces comptables, administratives et documents financiers permettant de justifier de la réalisation des travaux et de leur montant devront être fournis à la Commune par le SDIS57 afin de mettre fin à cette compensation financière.

Le montant de cette compensation ainsi que les modalités de cessation de versement seront inscrits dans l'acte notarié.

## **2. APEED – Demande de remboursement – Location Salle Saint-Exupéry**

L'APEED – Association des Parents d'Elèves des Ecoles de Delme – sollicite le remboursement des frais de location de la salle Saint-Exupéry pour l'organisation de l'après-midi Halloween, le 1<sup>er</sup> novembre 2022 : 200.00 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide par 13 voix POUR, une voix CONTRE (M. THESE), une ABSTENTION (M. CORSAINT) au subventionnement de l'APEED à hauteur de 200 euros (deux cents euros) et en autorise le mandatement à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

## **3. GROUPAMA – Remboursements de sinistres**

### **• Coffrets Lotissement Hélios du 17.04.2021**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception d'un chèque de remboursement de GROUPAMA :

- Coffrets Lotissement Hélios I – 387.00 € (solde)

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité l'encaissement du chèque présenté : la recette sera inscrite au compte 7588 – Autres produits divers de gestion courante.

### **• Dégradations Gymnase et mobilier urbain Place Saint-Exupéry**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception d'un chèque de remboursement de GROUPAMA :

- Dégradations Gymnase et mobilier urbain – 3549.01 € (acompte)

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité l'encaissement du chèque présenté : la recette sera inscrite au compte 7588 – Autres produits divers de gestion courante.

## **4. Délégations consenties au Maire – Passation des contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistres**

En complément de la délibération N°8 du 04 juin 2020 et afin d'alléger les ordres du jour des réunions du Conseil Municipal, il peut être consenti au Maire une délégation supplémentaire pour conclure les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres.

« Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil municipal accepte à 13 voix POUR et 2 voix CONTRE (M CORSAINT et Mme PILLEUX), pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- **Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.**

La délégation n'autorise le maire à conclure que les contrats destinés à assurer la couverture des risques incombant à la commune ou dont elle peut être déclarée responsable (CE, 27 mars 1996, [n° 122912](#)).

Depuis 2007, cette délégation a été étendue à l'acceptation des indemnités de sinistre directement par le maire.

Cette délégation permet ainsi d'accélérer la passation de ce type de contrats et d'obtenir les indemnités plus rapidement. »

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	3.6	Domaine et Patrimoine	Centre de Secours de DELME – Courrier du SDIS du 21 décembre 2022 – Transfert de propriété à l'euro symbolique	2023/001
2	7.5	Finances locales – Subventions	APEED – Demande de remboursement – Location Salle Saint-Exupéry	2023/001
3	7.10	Finances locales – Divers	GROUPAMA – Remboursements de sinistres	2023/001
4	5.4	Délégation de fonctions	Délégations consenties au Maire – Passation des contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistres	2022/001 2023/002

NOM / PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
KLOPP LOIC	MAIRE	
EULRY PHILIPPE	1 <sup>er</sup> ADJOINT	
GUDIN MONIQUE	2 <sup>ème</sup> ADJOINT	A donné procuration à M. COLSON
COLSON EMMANUEL	3 <sup>ème</sup> ADJOINT	
CHABEAUX ELISABETH	4 <sup>ème</sup> ADJOINT	
PILLEUX CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	
FRANCOIS FRANCINE	CONSEILLER MUNICIPAL	
CORSAINT CLAUDE	CONSEILLER MUNICIPAL	
THESE DIDIER	CONSEILLER MUNICIPAL	
BERETTA FRANCE	CONSEILLER MUNICIPAL	
GROSCLAUDE XAVIER	CONSEILLER MUNICIPAL	
MATHE CLAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL	
FORFERT MICHEL	CONSEILLER MUNICIPAL	
LEDIG CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	
BOURGUIGNON STEPHANE	CONSEILLER MUNICIPAL	